

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du lundi 5 juillet 2021

M. le maire ouvre la séance à 19h02

Absents :

Francesca DONELLI qui donne procuration à Eloïse VERNAY

Jocelyne BLAZER qui donne procuration à Aline HOFER FAVRE

Nicolas PEREZ qui donne procuration à Claude CHAPPUIS

Arrivée d'Aline Hofer Favre à 19h07

En préambule, suite aux interventions relatées dans les précédents comptes rendus de réunion concernant le fonctionnement de l'EHPAD les Cyclamens, ainsi qu'aux réactions qu'elles ont pu susciter il apparaît nécessaire d'apporter les précisions suivantes :

Mme Brigitte Fleury rappelle que ces propos ont été tenus hors séance, lors d'échanges informels entre élus concernant le contexte de la gestion de la Covid en général. Ils n'avaient pas lieu de figurer au compte rendu de séance.

M. le maire tient à s'excuser auprès de la direction et du personnel, au nom de la commune, des incompréhensions à l'origine de cette retranscription et des conséquences induites.

Il tient pas ailleurs à préciser qu'il n'a pas eu à recevoir de remarque défavorable sur la gestion de la maison de retraite et souhaite que les relations entre les services demeurent telles qu'en l'état, très cordiales.

Délibération n°28-2021 : Marché à bons de commandes relatif à la fourniture et la livraison de repas en liaison froide dans une perspective de développement durable pour les restaurants scolaires municipaux, les accueils de loisirs et pour le portage des repas aux aînés

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un groupement de commandes pour la passation de marchés de travaux, de services et de fournitures a été constitué entre les communes de Challex, Collonges, Farges, Léaz, Péron, Pougny, Saint-Jean-de-Gonville, Crozet, Chevry et Sergy, afin de mutualiser les besoins en matière de travaux, de services et de fournitures, conformément aux dispositions propres à la commande publique.

En application des termes de la convention, la commune de Saint-Jean-de-Gonville a été désignée comme coordonnateur dudit marché.

Une consultation formalisée ouverte a été lancée pour la fourniture et la livraison des repas en liaison froide, dans une perspective de développement durable pour les restaurants scolaires municipaux, les accueils de loisirs et pour le portage de repas aux aînés.

Sept communes ont décidé d'adhérer à cette consultation : Challex, Collonges, Farges, Péron, Pougny, Saint-Jean-de-Gonville et Sergy.

2 entreprises ont répondu à l'offre dans les temps . Au vu du rapport d'analyses établi et compte-tenu des critères d'évaluation, il a été proposé d'attribuer le marché comme suit :

Lot n°1 « Restauration scolaire et périscolaire » : entreprise BRIDON DISTRIBUTION GASTRONOMIE – BOURG TRAITÉUR (01) :

Offre de base :

- 2,80 € H.T. le repas enfant (4 ou 5 composantes)
- 3,60 € H.T. le repas adulte (5 composantes)
 - Option n°1 Fourniture de pain Bio : 0,10 € H.T.
 - Option n°2 Fourniture de goûters : 1,16 € H.T.

Lot n°2 « Portage de repas aux aînés » : entreprise BRIDON DISTRIBUTION GASTRONOMIE – BOURG TRAITEUR (01) :

- Offre de base Repas adulte : 6,69 € H.T.
 - Option n°1 Fourniture de pain bio : 0,13 € H.T.
 - Option n°2 Fourniture de soupe : 1,16 € H.T.

Pour répondre aux interrogations de M. Peter, il est précisé que les prix effectivement très bas sont liés à l'organisation interne des professionnels et à l'étendue de leur activité.

S'agissant de la qualité que l'on peut attendre de prestations aussi peu coûteuses, il est précisé que les membres de la CAO ont été conviés à un repas et ont pu nous seulement goûter les plats mais aussi examiner les conditions d'approvisionnement (qualité de l'emballage, présentation...).

L'entreprise retenue a même proposé aux élus une visite de l'usine de conditionnement, proposition qui suscite un intérêt marqué des élus.

Enfin, sur la question du respect des normes de la loi Egalim entrant en vigueur dès ce mois d'août, et notamment concernant l'obligation d'un pourcentage de produits bio dans l'offre, ces mesures ont bien été intégrées au cahier des charges et seront à vérifier lors de la signature du marché.

Après discussion, les élus ont ainsi délibéré :

- **Repas scolaire avec pain bio et sans goûter : accord à l'unanimité.**
- **Repas pour les aînés avec les deux options pain bio et soupe : accord à l'unanimité.**

Michel Peter précise que les prix indiqués sont hors taxes

Délibération n° 29-2021 : Modification du tableau des emplois : création d'un emploi non permanent pour le recrutement d'agents saisonniers

Le maire informe l'assemblée qu'à l'approche de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les effectifs des services techniques afin d'assurer la continuité de l'entretien des bâtiments, de la voirie, des espaces verts, pour la période du 1^{er} juillet au 31 août, nécessitant la création d'un emploi saisonnier non permanent.

Il précise que 3 candidats se sont présentés. Suite au désistement de l'un d'entre eux, il propose de recruter les deux autres candidats l'un à compter de ce jour, l'autre pour le mois d'août. L'agent sera rémunéré sur la base du premier indice du grade d'adjoint technique territorial (indice majoré 332).

Christian Pera ne prend pas part au vote, son fils étant l'un des candidats pressentis.

Après délibération, le conseil municipal valide la création de l'emploi non permanent pour la période estivale avec 14 voix et autorise le maire à signer les contrats y afférents

Délibération n°30-2021 : Approbation du devis de travaux pour la rénovation de la façade du bâtiment La Challaisienne

Le maire rappelle à l'assemblée qu'une réflexion a été engagée sur les perspectives de valorisation du patrimoine bâti de la commune par la réalisation de fresques en trompe l'œil sur les bâtiments/ensembles particulièrement visibles dans la commune, à savoir notamment le mur d'enceinte de l'école, le bâtiment la Challaisienne, l'ancienne douane.

Un projet de fresques a été présenté aux élus lors du dernier conseil municipal par M. Tauss-Keita, lequel a bien précisé que ces prestations nécessiteraient au préalable des opérations de rénovation des façades.

Par conséquent, des entreprises ont été sollicitées dans un premier temps pour la réalisation de devis concernant la rénovation des façades de la salle « la Challaisienne ». La commune a reçu deux propositions :

- L'entreprise N'Guyen, domiciliée à Valserhône (Ochiaz), propose une prestation estimée à 11 828.00 € HT, soit 14 193.60 € TTC
- L'entreprise ODECO, domiciliée à Thoiry, propose une prestation estimée à 13 991.69 € HT, soit 16 790.03 € TTC.

Cette prospection ayant été lancée immédiatement suite aux discussions du dernier conseil municipal du 31 mai 2021 sur le projet de fresques, et sans que la commission ad hoc n'ait été au préalable sollicitée, M. le maire souhaite que chaque élu puisse s'exprimer sur ce projet.

D'une façon générale, l'ensemble des élus s'interroge sur l'opportunité de procéder à la réfection des façades sans avoir fait au préalable un examen minutieux des travaux généraux à faire (notamment sur les cheneaux, la toiture), et demande donc à ce que l'on procède d'abord à un diagnostic, afin d'éviter que des travaux ultérieurs ne viennent détériorer une façade rénovée.

Les membres de la commission « bâtiment » regrettent de n'avoir pas été mandatés pour ce projet.

Après discussion, le conseil municipal émet le vote suivant : 4 voix « contre », 2 voix « pour » et 9 abstentions. Le vote est donc réputé défavorable.

Rapport des commissions :

Commission Urbanisme :

- Mise à jour de 76 déclarations de conformité
- Numérisation de dossiers restants de 2020 à 2014
- 8 déclarations préalables en instruction

Mme Hofer Favre informe par ailleurs l'assemblée que la communauté d'agglomération a présenté ce jour les nouvelles applications liées à l'instruction dématérialisée des demandes d'autorisations d'urbanisme et fait état des questions d'organisation posées par cette nouvelle perspective. En effet, en cas de démarche dématérialisée, les délais d'instruction courent à compter du dépôt du dossier, ce qui nécessite des adaptations pour les services instructeurs.

CCAS

Le CCAS a organisé l'anniversaire de Mr ARMAND pour ses 90 ans, et prépare celui de Mme Blazer pour ses 100 ans. L'anniversaire de Marcel PEROUX n'aura malheureusement pas lieu suite à son récent décès.

Commission Education

L'école se termine le 06.07.2021

Une réunion de l'ensemble des agents du périscolaire a lieu le 07.07.2021 afin de faire le bilan de l'année et prévoir l'organisation interne des services pour la rentrée.

L'état de la cour d'école, et plus particulièrement celui des jeux au sol, est ensuite abordé. Il convient de s'interroger sur la réalisation d'un diagnostic et sur le budget à y consacrer.

Le Maire rapporte à l'assemblée que le dernier conseil d'école s'est très bien passé et tire des conclusions positives de cette année scolaire difficile dans le contexte.

Commission « Bâtiments »

Suite au départ du gérant, l'état des lieux sera réalisé le 05/07/2021 par un huissier, dans les conditions de l'état d'entrée dans les lieux.

Michel Peter souhaiterait savoir dans quelles conditions s'effectuera la réouverture de l'établissement ainsi que le mode de sélection des futurs gérants (critères de sélection). Le maire précise qu'une offre formalisée va être réalisée (annonce légale) et qu'en parallèle un diagnostic des travaux à faire doit être établi.

Une discussion animée s'engage sur la méthode de travail en interne afin de garantir une réouverture dans les meilleurs délais et pour assurer une définition concertée des objectifs des élus ainsi que du service attendu par le repreneur.

Commission « finances »

- La subvention de l'Education Nationale pour les investissements numériques de l'école réalisés en 2019 a été finalement attribuée à la commune pour une somme de 5 403 €)
- La facturation de la consommation d'électricité de la salle JAL connaît un retour à la normale.

Commission Vie associative :

- Organisation du 14 juillet : suite aux annonces des autorités selon lesquelles il serait possible d'organiser les festivités du 14 juillet, 2 réunions ont eu lieu avec les associations pour organiser une soirée avec repas : 8 associations se sont mobilisées pour assurer la prestation.
- Le petit challaisien perd une personne au comité de lecture.

Le tour des commissions ayant été réalisé, M. le Maire souhaite informer les élus qu'une réflexion a été engagée sur le recrutement d'un agent du patrimoine par la commune, afin d'assurer la gestion de la bibliothèque, suite aux changements intervenus dans l'association gérant la bibliothèque, et au départ de Marielle Paillard, particulièrement investie.

En effet le nouveau bureau a fait part au maire du fait qu'aucune bénévole ne se sentait capable d'assurer la gestion administrative de la bibliothèque, ni de pouvoir suivre les formations obligatoires.

Par contre, l'une des membres du bureau serait intéressée pour occuper un poste d'agent du patrimoine à temps non complet, quelques heures par semaine, sous la responsabilité de la mairie. Cela lui permettrait notamment d'être déchargée de la gestion salariale et budgétaire de la bibliothèque.

Une discussion s'engage sur le principe d'un emploi créé par la commune et affecté à l'un des membres du bureau de l'association, entre autres. Ce point sera examiné afin de déterminer s'il n'y a pas conflit d'intérêt.

Les élus seraient plus favorables au recrutement d'un salarié par l'association, en contrepartie d'un appui financier de la commune via une subvention de fonctionnement prenant en compte la charge salariale et d'un soutien administratif en tant que de besoin.

Le dossier doit faire l'objet d'une réflexion plus approfondie et d'un entretien entre le maire et les membres du bureau pour être présenté au prochain conseil municipal

La séance est close à 21h30.